



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-172

Approbation du Procès-verbal du 2 décembre 2025
(Assemblées)

522

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	10
Votants	37

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absentes

Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÈME

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Chantal DESEYNE donne procuration à Jean-Michel POISSON, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Jacques ALIM donne procuration à Pascal ROSSION, Caroline IFTEN donne procuration à Aissa HIRTI, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Amber NIAZ donne procuration à Christine PICARD, Josette MARTIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Josette PHILIPPE.

Le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du mardi 2 décembre 2025 a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Procès-verbal annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 5 voix contre (Nelson FONSECA, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY) et 9 abstentions (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID)

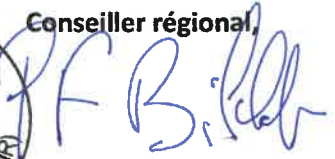
- Approuve le Procès-verbal de la séance du mardi 2 décembre 2025.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 18/12/2025

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20251223-DEL2025-172-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025